

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires Myriam PISANO membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-21 – Service des Eaux – DM1

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2015-03-07D du 15 avril 2015 adoptant le budget primitif du service des eaux

Afin de pouvoir rattacher des frais d'études diverses et de publication d'avis d'appel public à la concurrence aux marchés de travaux correspondants, il convient de procéder aux transferts suivants :

Chapitre 041

Investissement - recettes - compte 2031 + 180 €

Investissement – dépenses – compte 21531 + 180 €

Chapitre 20

Investissement – dépenses – compte 2031 - 31 400 €

Investissement – dépenses – compte 21531 + 31 400 €

Dans le cadre d'annulation de titres sur les années antérieures, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Chapitre 67

Fonctionnement – dépenses - compte 673 + 20 000 €

Chapitre 022

Fonctionnement – dépenses - 20 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Eau selon les propositions du tableau formulées ci-dessous.

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SERVICE DES EAUX (80300)	DM n°1 2015
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

transfert de crédit

Désignation	Dépenses (1)		Restes (2)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-073 : Tirés annuels (sur exercices antérieurs)	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 07 : Charges exceptionnelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21531 : Réseau d'adduction d'eau	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21231 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180,00 €
TOTAL D 41 : Opérations patrimoniales	0,00 €	180,00 €	0,00 €	180,00 €
D-21231 : Frais d'études	31 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporées	31 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21521 : Réseau d'adduction d'eau	0,00 €	31 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	31 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	31 400,00 €	31 400,00 €	0,00 €	180,00 €
Total Général		180,00 €		180,00 €

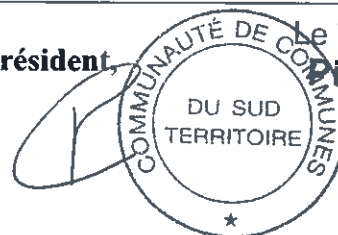
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 JUIL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015

Le Président, **Pierre OSER**
Le Vice-Président **Pierre OSER**



Le Président,



Le Vice-Président **Pierre OSER**

PRÉFECTURE DES TERRITOIRES DU SUD TERRITOIRE

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier